



Loyer enfant sans jugement

Par **Mimine15**, le 14/11/2022 à 19:25

Bonjour,

Je vais essayer d'être rapide dans l'explication du problème.

Mon conjoint a un enfant de 19 ans d'une première relation qu'il ne voit plus depuis 2013 car la mère l'a empêché de le voir elle l'a monter contre son père et à même empêcher les grands parents de le voir. Il n'y a eu aucun jugement, juste un père qui ne c'est pas battu à l'époque pour ses droits et pour son fils

Aujourd'hui nous recevons un courrier de la mère réclamant que mon conjoint paye le loyer de son fils qui est désormais étudiant. (250€ tous les mois), elle lui reproche de n'avoir jamais versé de pension alimentaire, ni d'avoir assumer son devoir de père.

Que pouvons nous faire ? Je ne suis pas d'accord, je ne veux pas qu'il paye alors qu'il n'a plus de nouvelle de son fils depuis 9 ans.

Merci de m'avoir lu, en espérant être guidé de la meilleure façon.

Par **Mimine15**, le 15/11/2022 à 11:20

Merci pour votre réponse.